

David M'Lane, soyez conduit au lieu d'où vous êtes venu, et de là vous serez traîné à la place d'exécution où vous devez être pendu par le col, mais non jusqu'à ce que mort s'ensuive; car vous devez être ouvert en vie, et vos entrailles seront arrachées et brûlées sous vos yeux; alors votre tête sera séparée de votre corps, qui doit être divisé en quatre parties; et votre tête ainsi que vos membres seront à la disposition du Roi. Que le Seigneur ait pitié de votre Ame.

L'AVOCAT GÉNÉRAL fit une motion pour que le jour de l'exécution fut fixé,—et la Cour assigna Vendredi le 21 du présent mois de Juillet.

Ce Procès important commença à sept heures du matin, finit à neuf heures du soir, et fut entendu par une Audience la plus nombreuse qui se soit jamais assemblée à Québec.

Vendredi le 21 de Juillet, le prisonnier, (David M'Lane) conformément à sa sentence, fut pris de la Prison commune et placé sur une claie, (*) qui avança à pas solennels vers la place d'exécution, accompagnée du Sheriff et des Officiers de la Paix du District, d'une garde militaire de cinquante hommes et d'une grande multitude de spectateurs. Vers dix heures et un quart la claie arriva près de la Potence

* Le condamné avait été placé le dos au cheval qui traînait la claie. Il y a encore à Québec plusieurs citoyens qui se rappellent d'avoir vu passer ce triste cortège, il y a maintenant 65 ans. (N. de la C.).